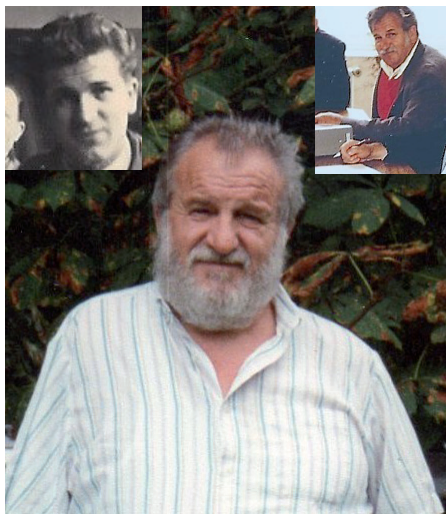


ROGER LEDROLE
d'Usinor Trith... au juridique,
un inépuisable
militant du Valenciennois



CA VA TOUT CHANGER :
La JOC.. et un accident
du travail à 18 ans



P.3

ON VOUS EN DIT +



La crise de la sidérurgie
à Usinor-Trith

P.8

DROIT DU TRAVAIL

Pour mieux défendre les adhérents,
il crée en 1972 une équipe juridique



P.9

D'HIER A AUJOUR'HUI

« Le militant... une espèce
qui remue tout le temps »



*Composé par sa femme, un poème
encore d'actualité ? A vous de juger...*

P. 14

Bio' express

Roger Ledrôle, un inépuisable militant



Roger a vu le jour le 31 mai 1927 à Aulnoy-lez-Valenciennes dans une très modeste famille ouvrière. Second enfant d'une fratrie qui en comptera cinq, son avenir est tout tracé. Dès la fin de la scolarité obligatoire, il devient un jeune manoeuvre. Mais son père le pousse à entrer sur concours au **centre de formation de l'usine du Nord-Est à Trith St Léger** en 1941 où il obtient un CAP d'ajusteur.

Son premier engagement est une adhésion à **la JOC en 1942 contre la volonté de son milieu d'origine** mais cela formera sa personnalité (découverte du militantisme, sens des responsabilités et de l'action collective). Naturellement, dès l'automne 1944, il s'engage à la CFTC et suit l'évolution de « son syndicat », devenu CFDT.

Le 30 décembre 1944, il est victime d'un **très grave accident du travail** qui lui arrache le bras droit. Il refuse de se considérer comme un handicapé, inapte au travail, et choisit seul une nouvelle formation qu'il effectue à l'école « André Maginot » à Roubaix de novembre 1945 à avril 1947. Titulaire d'un CAP d'aide-comptable, il intègre le service de la comptabilité d'Usinor (ex Nord-Est) à Trith St Léger, reprend son action militante et adhère à la CFTC.

Il participe à la commission exécutive, est assidu aux réunions et s'occupera du « collectage » des cotisations syndicales mensuelles dans l'usine et de la distribution de tracts malgré son handicap. A Usinor, la CFTC est un syndicat minoritaire qui doit s'affirmer face à la puissante CGT. Roger est aussi désigné pour représenter Usinor au Conseil de l'Union Locale CFTC à Valenciennes

En 1963 sur proposition de René Bonety, son secrétaire général, il devient le secré-

taire de l'Union locale de Valenciennes durant plusieurs années. Il siège aussi durant plus de 15 ans au **Tribunal des Affaires Sociales** à Valenciennes. Il accepte le passage de la CFTC à la CFDT, en 1964, tout en regrettant la scission car elle affaiblit le mouvement ouvrier.

Elu en 1969 au **Conseil de Prud'hommes** dans la section industrie, Roger prend conscience des difficultés des salariés à se défendre et décide avec deux autres CFDT de créer en 1972 une commission juridique.

La **crise de la sidérurgie** (de 1969 à 1981) mobilise Roger jusqu'à sa mise en pré-retraite. Il participe à la plupart des actions menées par la CFDT. Il fait connaître les contre-propositions du syndicat pour sauver l'activité de l'usine et s'affronte avec la CGT qui n'envisage qu'une solution politique portée par le Parti communiste. Face au désengagement progressif d'Usinor, Roger sera solidaire des ripistes spectaculaires organisées par la CFDT. En juillet 1978, il doit « passer » d'Usinor à sa filiale SVI où il est le représentant syndical de la CFDT. Mais Roger, à son tour, sera au 1er novembre 1979, en cessation d'activité ...

Le militantisme de Roger ne disparaît pas, malgré son départ de l'usine. Il reste conseiller prud'homal, **développe la commission juridique** à laquelle il consacre beaucoup de son temps jusqu'à l'aube du XXIe siècle. Il continue à manifester sa solidarité dans les luttes menées par l'organisation en participant à des réunions, aux manifestations, en distribuant des tracts. La diminution de ses forces et des problèmes de santé l'obligent à réduire ses activités mais il est resté jusqu'à sa mort, le 3 avril 2013, fidèle à ses convictions de militant ouvrier chrétien et a gardé intact son **souci de justice pour les travailleurs**.

La JOC... et un accident de travail

... Ca vous change une vie !

D'où vient le militantisme syndical de Roger ? Son père n'est pas syndiqué, mais Roger découvre l'occupation d'usine en 1936 et surtout un peu plus tard la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) qui forgera sa personnalité (sens des responsabilités et de l'action collective). Mais un très grave accident du travail en décembre 1944 va profondément modifier sa vie.

«L'ambiance» de 36

Si sa famille paternelle est proche du parti communiste, son père d'abord manoeuvre chez un imprimeur de tissu, puis pontonnier à l'usine du Nord-Est de Trith St Léger n'est pas syndiqué. En janvier 1935, il participe, néanmoins, à la grande grève lancée par le CGTU unitaire contre une réduction des tarifs horaires. A la suite de ce mouvement dur, le jeune Roger apprend que son père a été difficilement repris suite à un « lock out » patronal. Or son seul salaire fait vivre la famille.



Roger découvre «l'ambiance»
Front Populaire de 1936

En 1936, avec l'arrivée au pouvoir du Front Populaire, Roger, en portant son repas à son père lors du grand mouvement de grève découvre « l'ambiance » d'une occupation d'usine par des ouvriers. A

Aulnoy, où il habite, le « goudronnage » de la façade des maisons des « jaunes », ou la sortie des drapeaux rouges et tricolores par quelques travailleurs à l'occasion de manifestations enrichissent encore sa « culture » ouvrière.

Il prend conscience ainsi peu à peu qu'il appartient à la classe ouvrière. Un monde où malgré le courage de ses parents il n'est pas possible de s'offrir le moindre superflu, pas même parfois le prix du petit spectacle proposé aux élèves de l'école.. Dans ces années d'enfance, il entend dire que Maurice Thorez est le vrai défenseur des travailleurs sans savoir pourquoi, et trouve important de chanter avec ses copains quelques bribes de « l'Internationale » qu'il a retenues en suivant spontanément des enterrements civils d'amis de sa famille...

En entrant sur le marché du travail à l'âge de 14 ans après l'obtention de son certificat d'études, on peut dire que Roger a déjà acquis une certaine conscience de classe mais n'est pas encore un militant.

Jociste, contre l'avis de son père

Son adhésion à la Jeunesse Ouvrière Chrétienne en 1942 va donner une nouvelle dimension à sa personnalité. Il fit ce choix sur la proposition d'un voisin dans un temps où en raison de la sévérité de l'occupation allemande les loisirs étaient rares. Roger adhère cependant avec beaucoup de conviction au message jociste, malgré la

désapprobation de son père. **Ce dernier n'admet pas que son fils se range du côté des « blancs ».** Pour Roger, la foi sincère et profonde qui l'habite désormais, ne l'éloigne pas du monde ouvrier, bien au contraire. Il apprend l'action collective, reçoit une formation qui lui permet de mieux défendre les intérêts des jeunes ouvriers dans le monde du travail.



Roger, à l'âge de 17 ans

Et naturellement à l'automne 1944, alors qu'il est embauché comme ajusteur, dans l'usine de Trith où travaille son père, « il prend sa carte » à la CFTC.

Quelques cinquante ans plus tard, Roger écrira : « jeunes travailleurs issus de la classe ouvrière c'est la JOC qui nous a révélé la valeur, la grandeur, la dignité de l'homme. C'est la JOC qui a donné un sens à notre vie de militant ouvrier . »

Un accident de travail qui change la vie

Le 30 décembre 1944, Roger est victime d'un grave accident du travail. L'ouvrier avec lequel il doit réparer un monte-charge a négligé l'arrêt préalable de l'appareil.

Alors qu'ils sont tous deux dans la fosse, le monte-charge descend rapidement et menace de les écraser. Un ouvrier alerté par les cris intervient mais il est déjà trop tard. Le responsable s'en tire avec une fracture de la jambe mais Roger a le bras droit arraché au niveau de l'épaule. Le sang-froid d'un autre ouvrier qui contient l'hémorragie artérielle avec sa main lui sauve la vie. Si à l'hôpital, le corps médical parvient à soigner une vilaine et profonde plaie, personne ne se soucie de son état psychologique après une telle épreuve. Il doit trouver dans sa foi jociste le courage d'assumer sa vie brisée. La CFTC l'aidera à obtenir la reconnaissance de son handicap à hauteur de 95 %.

Durant un an il se rééduque seul pour retrouver son autonomie : apprend à effectuer tous les gestes de la vie courante d'une seule main (y compris nouer les lacets de ses chaussures !). Il parvient aussi, à écrire de la main gauche, lui qui était droitier. N'ayant pas confiance dans une vague proposition de reclassement de l'ingénieur de sécurité, il se retrouve à l'usine dans un poste de « coursier » qui ne lui convient pas. **Il cherche seul une nouvelle formation adaptée à son handicap et à ses possibilités.** Il opte pour l'école André Maginot à Roubaix créée au lendemain de la première guerre mondiale pour les mutilés des combats.



Roger à l'école A. Maginot en 1946

Il obtient sans difficulté l'autorisation de la direction d'Usinor de préparer là un CAP d'aide-comptable car cet établissement est gratuit. Il y sera pensionnaire de novembre 1945 au 4 avril 1947 pour des études comportant peu de cours, passablement de travail personnel dans une organisation sans contrôle (il s'agit d'élèves adultes). Roger reste fidèle à ses engagements de jociste et militant syndical et se révèle comme un des leaders du groupe (environ 30 personnes).

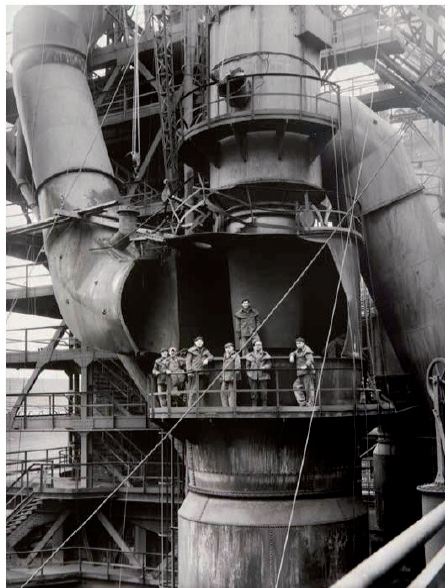
Il réintègre l'usine de Trith St Léger le 5 mai 1947, au service de de la comptabilité et passe avec succès son CAP d'aide-comptable le 17 juin 1947. Il reprend son action militante et participe à la demande de son ami Albert Dôle, délégué du personnel , aux réunions de la commission exécutive de la section CFTC de l'usine.

A la section CFTC d'Usinor à Trith

La CFTC dans les années « cinquante » compte peu de salariés par rapport aux effectifs de la CGT, mais elle est animée par des hommes jeunes et déterminés dont plusieurs dirigeants venant de la JOC. Ils avaient donc déjà un passé de militants, le sens des responsabilités et de l'action collective. De surcroît, leurs épouses ayant été elles-mêmes des jocistes acceptent plus facilement les contraintes liées à l'engagement. C'est le cas de Paulette Robyn qui épouse Roger en 1949 et qui l'a toujours soutenu dans son action syndicale.

En 1956, la section CFTC compte environ 40 ouvriers et une dizaine de mensuels sur 3 000 salariés. Elle est animée par Raymond Guienne, un contremaître à forte personnalité, Jean Rondeau du bureau d'études, et Albert Dôle du service approvisionnement. Elle se réunit toutes les 5 semaines avec un délégué par atelier ou bureau. Une assemblée générale générale se tient tous les 3 mois. La commission exécutive, quant à elle se réunit plus souvent pour suivre de près la situation dans

l'usine. Trouver de nouveaux adhérents, les fidéliser et veiller à la rentrée régulière des cotisations, préparer les élections professionnelles, suivre l'action des 2 ou 3 délégués élus, rester attentif à tous les problèmes dans l'usine sans laisser le champ libre à la CGT sont les principaux thèmes de discussion.



L'usine Usinor à Trith où travaillait et militait Roger

Lors de l'invasion brutale de la Hongrie par l'URSS en octobre 1956, la commission exécutive décide de ne pas participer à la marche de soutien en faveur des Hongrois. Elle n'a pas apprécié le communiqué de presse des instances du syndicat. En effet, écrire que « le régime soviétique s'est mis au ban de l'humanité » risque de faire passer la CFTC auprès des ouvriers, pour une organisation appuyant les partis de droite. Roger, pour une fois, a un point de vue différent. Il participe au défilé du 9 novembre 1956 et subit insultes et quolibets de la part de salariés d'Usinor influencés par le parti communiste.

D'une façon générale, il ne ménage pas sa peine pour voir progresser la CFTC : **il est collecteur** dans l'usine et au dehors **distribue des tracts malgré son handicap** et colle des affiches selon une technique étudiée quand on ne dispose que d'une main... Il accepte aussi de recevoir chez lui des militants étrangers (d'Espagne, du Chili, de Madagascar, etc...). Durant le temps des vacances d'été, il participe à l'école normale ouvrière à Merville, expérience originale où les militants étaient accueillis avec femme et enfants en 1956 et 57. Il porte aussi un intérêt vif aux jeunes travailleurs . Au bureau et dans les ateliers de l'usine, il devient un référent pour eux. Il accepte des responsabilités au sein de la CFTC locale : il est pour un temps le secrétaire de l'union locale tout en représentant son usine et siège au Tribunal des Affaires Sociales à Valenciennes.

L'évolution du syndicat

Les dirigeants de la CFTC, ayant fait le constat que la centrale s'inspire désormais aussi bien de la pensée d'hommes issus d'un socialisme à visage humain non totalitaire que de militants chrétiens, décident de proposer la déconfessionnalisation de l'organisation pour s'ouvrir davantage à des adhérents d'horizons variés. Le congrès extraordinaire de novembre 1964 à Issy-les-Moulineaux vote à 70,11 % la révision des statuts pour créer la CFDT. **Roger accepte ce tournant non sans un pincement au coeur.** Il avait lutté jusque là contre l'avis de sa famille et du monde ouvrier qui l'entourait pour faire admettre que l'option chrétienne pouvait aussi conduire à améliorer le sort du monde du travail. Mais il regrette la scission des mineurs qui émiette la représentation ouvrière dont le patronat ne manquera de tirer avantage.

Lors des évènements de mai 1968, les travailleurs d'Usinor-Trith rejoignent la grève nationale. Roger occupe son lieu de travail mais accepte de collaborer à l'établissement des fiches de paye pour les jours travaillés durant la première quinzaine de mois. Finalement d'un commun accord entre la CGT et la CFDT, le mouvement s'arrête le 25 mai.

Au conseil de Prud'hommes

Elu en 1969, Roger siège comme conseiller-salarié en section industrie et fait équipe avec un autre CFDT, Louis Burel qui occupera tantôt la présidence (1970 et 74) ou la vice-présidence (1968, 76).

Tous les deux, interpellés par les difficultés des salariés à se défendre, proposent au président l'Union locale de Valenciennes, Henri Rant, de **créer un nouveau service**, une commission juridique qui débute avec un seul défendeur : un ancien cadre CFDT retraité, André Schaffauser. Cette nouvelle instance s'étoffera bientôt et se caractérisera par son efficacité (voir p.11-12-13)



Lors d'une rencontre CFDT-CSC
en 1994

Un militant retraité très actif !

Roger reste un militant actif malgré la mise en retraite. Il est encore un conseiller prud'hommal pour quelques années. Il participe aussi activement à la commission juridique CFDT et à son développement.



Cependant, la vie militante de Roger en retraite ne se limite pas à la défense juridique des salariés. **Il continue à participer avec la CFDT** aux luttes menées pour voir s'améliorer le sort de la classe ouvrière en participant aux manifestations, en signant des pétitions, en collant des affiches, en assistant à des réunions, des colloques comme ceux organisés entre la CFDT et la CSC de Mons, etc... bref en continuant à suivre d'aussi près que possible la vie syndicale.

Son dernier acte militant a été de remettre son pouvoir en vue de l'assemblée générale CFDT du Valenciennois du 21 mars 2013, ne pouvant plus s'y rendre lui-même, en raison de ses handicaps.

Une chute, dans son jardin le 1er avril 2013, entraîne son hospitalisation et sa mort 36 heures plus tard, le 3 avril. Ainsi s'achève une vie marquée par la **fidélité à de fortes convictions** et par un grand souci de **justice envers les plus modestes**



Le miroir... et le regard des autres

Roger n'avait pas encore 18 ans lorsqu'il fut amputé de son bras droit, suite à son accident de travail. Le corps médical avait soigné sa plaie mais se souciait guère de son état psychologique...



Un matin, il découvrit sur sa table de nuit de l'hôpital un petit miroir. Il ne sut jamais qui l'avait mis là. Pour la première fois, il osa se regarder dans une glace, vit l'ampleur de sa mutilation... et pleura.

A la sortie de l'hôpital, il craignait surtout le regard des autres... Mais il surmonta très vite cette situation, réapprenant tout seul tous les gestes de la vie quotidienne en se servant d'une seule main... s'exerçant à écrire de sa main gauche valide 2 à 3 heures par jour...

Quelques années plus tard, on le retrouva régulièrement aux portes d'Usinor Trith à distribuer - souvent seul - les tracts. Il avait même mis au point une technique efficace toute personnelle pour coller des affiches sans l'aide de personne. Il voulait être un militant comme un autre !

ON VOUS EN DIT +

...sur la crise de la sidérurgie à Usinor-Trith

Elle est le résultat d'un long déclin sur une période de 15 ans (1966-1981). On peut dire que Roger avec la section CFDT d'Usinor s'y investit corps et âme pour défendre l'emploi et l'outil de travail de tant de travailleurs.

Les débuts de la lutte pour sauver l'emploi

La première grande manifestation unitaire sur ce sujet, le 17 mai 1966, derrière un corbillard annonçant « l'enterrement du Valenciennois n'aura pas lieu, les syndicats sont là » n'a cependant guère d'impact, même si les craintes sont réelles.



Le corbillard à la manif du 17 mai 1966 à Valenciennes

Les mauvaises nouvelles tomberont en janvier 1972 avec l'arrêt de la fonderie et 130 personnes à reclasser.

La fermeture de l'aciérie Martin suivra. La CFDT alerte les élus locaux, les pouvoirs publics et bien sur les salariés de l'usine et établit un plan de sauvetage présenté par Raymond Guienne mais se heurte à la CGT qui n'envisage qu'une solution politique dans le sillage du parti communiste.

Les affrontements verbaux entre les militants des deux syndicats sont fréquents. Roger adhère localement au parti socialiste en 1972 pour y faire aussi entendre les choix économiques qu'il défend avec la CFDT.

En 1974, Usinor isole son secteur d'avenir : la fabrication de roues et d'essieux, en créant « Valdunes ». Cette décision inquiète à la CFDT qui, le 24 janvier 1975, en délégation avec Raymond Guienne et Roger se rend au ministère du développement industriel avec des propositions. On leur assure qu'aucune décision concernant le site de Trith n'est prise. Néanmoins la CFDT continue son appel incessant pour dire non au désengagement d'Usinor, mais elle ne parvient pas à entraîner la CGT et la CGC vers la constitution d'un comité de défense intersyndicale.

En décembre 1975, c'est l'annonce de l'arrêt définitif du dernier haut fourneau à Trith et une réduction des effectifs étalée sur 4 ans mais sans licenciement. La CFDT-Usinor opte pour des actions dures : blocage de l'autoroute, arrêt du Calais-Bâle, intervention lors du passage du Paris -Roubaix, pour obliger les médias à s'intéresser aux difficultés de ce secteur d'activité dans la région.



Le 15 janvier 1976, la CFDT bloque l'express Calais-Bâle

Les **frictions avec la CGT** sont fréquentes : elle n'aime pas être « débordée » par un syndicat minoritaire. Dans l'usine, Roger est souvent pris à partie en tant CFDT. Néanmoins, il poursuit son action. De ce fait, la prime de présence qui n'est pas versée au-delà de deux heures d'absence quel qu'en soit le motif est bien souvent absente de sa fiche de salaire. Mais sa femme ne lui reprochera jamais son militantisme.

Le 1er juillet 1978, Roger est déplacé à la SVI, une filiale d'Usinor bien qu'il

ne quitte pas le service comptabilité. Il devient le représentant syndical de la CFDT dans cette société qui fabrique des roues et essieux pour le matériel roulant des transports ferroviaires. Au comité d'entreprise, il intervient pour clarifier la situation des travailleurs transférés dans cette nouvelle structure. Il faudra plusieurs mouvements de grève pour y parvenir. Mais il n'obtient aucune information sur les investissements qui doivent garantir l'avenir. Il reste donc fort inquiet pour l'emploi qui ne paraît pas vraiment assuré.

L'annonce de la mort de la sidérurgie et ses conséquences

Le 12 décembre 1978 au siège d'Usinor à Paris est annoncée la suppression de 5000 emplois sur 6000 à Denain et 550 à Trith. Il est impensable de ne pas réagir. Cela débute par une grève générale avec occupation des services centraux d'Usinor à Trith le 15 décembre.



Roger, en sa qualité de responsable syndical établit avec l'encadrement la liste des travailleurs requis pour le maintien de la sécurité des installations avant de se joindre aux grévistes. A partir de cette date, il ne sera que rarement chez lui tant **les actions de protestations CFDT, ou avec la CGT se multiplient** : manifestations sur la voie publique, signatures de pétitions. Avec d'autres CFDT, Roger occupera le fond de l'église St Gery le 24 décembre, le hall de la Chambre de Commerce le 29 décembre. Roger

n'oublie pas la SVI où la situation reste inquiétante et rédige début janvier 1979 un tract de sensibilisation « la SVI peut et doit vivre ». Mais ni l'interpellation des politiques, en particulier de Pierre Mauroy que Roger rencontre avec d'autres CFDT, ni la venue d'une commission parlementaire n'apportent de vraies lueurs d'espoir.

Même la grande manifestation unitaire du 16 février qui voit descendre dans les rues de Valenciennes entre 50 000 et 60 000 personnes où Roger défèle avec un de ses fils à son côté n'a finalement guère d'impact.



La manif imposante du 16 février 1979 aura finalement peu d'impact

Depuis début mars, il sait aussi que l'avenir de la SVI est sérieusement menacé car son actionnaire principal Creusot-Loire évoque son partenaire Usinor comme un boulet à traîner !

Le 6 mars nouvelle action pour bloquer cette fois deux postes frontières avec la Belgique mais **les CRS interviennent.**



Les manifestants se heurtent
aux CRS

Roger, à Blanc Misseron, subira avec ses camarades, la charge des CRS qui emploient des grenades lacrymogènes.

Heureusement, il n'y a pas eu de blessés, lui-même est venu à l'aide d'un copain aveugle réfugié dans une voiture et très gêné par l'effet du gaz employé pour les faire reculer. Le lendemain, il en sera autrement à Denain où il y aura une véritable bataille rangée qui coûtera la main à un manifestant.

La CFDT maintient ses initiatives pour infléchir le cours des choses, mais elle n'est entendue ni par le gouvernement, ni par Usinor. Elle propose donc de **nouvelles actions** : une opération porte ouverte sur les sites de Denain, Trith et Anzin, le 21 mars qui a eu beaucoup de succès auprès de la population, une marche sur Dunkerque le 6 avril. Mais elle ne participe pas à la grande manifestation organisée par la CGT à Paris le 23 mars en raison de divergences sur la stratégie à suivre.

Roger suit les consignes de son syndicat même quand il a un avis contraire comme pour le déplacement à Paris.

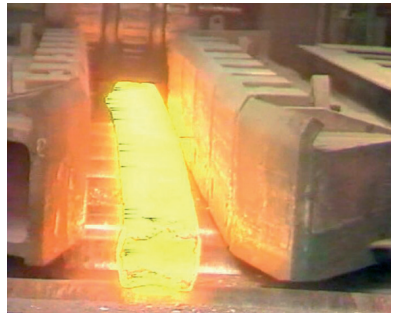
La CFDT négocie.... la CGT profère des insultes !

Se rendant compte qu'il n'y a plus moyen d'éviter le plan de restructuration, la CFDT décide alors de **participer à la négociation de la convention sociale** malgré le refus de la CGT de s'y impliquer.

Jusqu'à la signature du document final le 24 juillet 1979, Roger subit comme les autres responsables CFDT, les vives critiques et aussi des insultes de la part de militants cégétistes. Néanmoins, ces derniers seront contents de profiter des préretraites décidées...

Roger est informé à son tour que dans le cadre d'une opération de « dégraissage » à la SVI, il « profitera » de la convention sociale que la CFDT a signée. Il est mis

en cessation d'activité à partir du **1er novembre 1979** à l'âge de 52 ans. **Il quitte donc l'usine où il est entré en 1941.**



DROIT DU TRAVAIL

Une équipe juridique pour mieux défendre les adhérents

Après avoir été conseiller prud'hommes, Roger crée, en 1972, un nouveau service pour les adhérents : une commission juridique permettant d'assurer une défense juridique de qualité pour les adhérents CFDT tout en accroissant la compétence. ...et l'amitié de toute une équipe.

Depuis plusieurs années, Roger a accepté de figurer sur la liste des candidats CFDT aux élections prud'homales, section industrie. A partir de 1969, il est élu et siège comme conseiller-salarié.

L'expérience du Conseiller Prud'hommal

Roger, épris de justice, prend au sérieux cette nouvelle responsabilité à laquelle il n'est pas vraiment préparé. Mais il a la chance de pouvoir compter sur les conseils et l'expérience d'un cédétiste, Louis Burel, chef de la sécurité à la Compagnie des Wagons Lits qui occupe la présidence générale (1970 et 1974) ou la vice-présidence (1968, 1976) du conseil de Prud'hommes à plusieurs reprises. Une réelle amitié unit les deux hommes qui sont habités par la même rigueur morale.

Roger découvre que beaucoup de demandes examinées par le Conseil portent sur des contestations de licenciement et des rappels de salaire (contractuels ou liés à une convention collective). Le jugement ne paraît pas trop difficile à rendre si le débat entre les parties est clair et si les justificatifs des demandes formulées sont apportés. Mais ces conditions idéales ne sont pas toujours remplies. Dans un souci d'équité, Roger en vient à demander que des conseillers rapporteurs se rendent dans l'entreprise concernée pour faire une enquête sur place ou alors il exige de consulter lui-même la convention collective des parties ou les textes légaux avant de donner un avis.

Les conseillers patronaux lui reconnaissent **un jugement argumenté et équilibré**. Roger prend aussi l'habitude de lire attentivement les jugements qui revenaient de la Cour d'Appel de Douai voire de la Cour de Cassation pour progresser à la fois dans l'analyse juridique des faits et dans la rédaction des jugements.



Roger, Conseiller Prud'hommes

Avec le temps, **la situation se complique quelque peu**. Les employeurs ont pris l'habitude de se faire défendre par **un avocat** qui trouvait des arguments juridiques à opposer aux faits bruts présentés par le salarié. Roger se rend alors compte que cette orientation est défavorable aux travailleurs. Comme par ailleurs, le Code du Travail s'épaississait chaque année un peu plus, **la réglementation à appliquer devient toujours plus complexe**, en particulier, à la suite de la multiplication des licenciements, collectifs ou non, pour motifs économiques.

La création de la commission juridique

Lors des audiences, Louis Burel et Roger sont souvent frappés par l'embarras de nombreux salariés qui ne savent pas correctement présenter leur affaire. Lorsqu'ils ont contre eux un avocat qui fait habilement ressortir les insuffisances de leurs demandes, ils ont peu de chance d'avoir gain de cause. Louis et Roger proposent en 1972 à la CFDT locale de mettre sur pied **une commission chargée d'aider les adhérents**. La commission juridique était née.

La première commission compte d'abord un seul défenseur : André Schaffhauser, un ancien cadre d'une entreprise de chaudronnerie, au verbe haut et qui ne se laisse pas impressionner par les avocats.

La défense est gratuite pour les adhérents qui doivent être à jour de leur cotisation. Roger reçoit les salariés qui veulent engager une procédure, seul ou avec le défenseur CFDT disponible. Il leur explique qu'il n'est pas question de défendre des dossiers perdus d'avance. Ce point était clairement précisé et argumenté, le salarié reste alors libre de défendre seul son affaire ou de demander l'aide d'un avocat à ses frais.

Puis **chaque vendredi après-midi, la commission** reçoit les adhérents anciens ou nouveaux qui veulent porter une contestation devant le Conseil de Prud'hommes de Valenciennes, avoir un conseil sur un point relevant du droit du travail ou faire examiner une fiche de paye. Cette permanence connaît une certaine affluence.



Son fonctionnement

Le mardi matin, **la commission décide quels litiges feraient l'objet d'une demande devant le Conseil de Prud'hommes et qui en assurerait le suivi**. Puis elle fait le point sur les autres dossiers en cours. L'habitude est prise alors de lire devant tout le groupe les conclusions écrites préparées par chaque défenseur en vue de l'audience de jugement afin d'en améliorer la qualité. Cet exercice augmente la compétence de tous et les rend solidaires des résultats obtenus. Roger tenait beaucoup à ces échanges du mardi matin.



La Commission juridique en plein travail

Il y avait **chaque trimestre une journée de mise au point de tous les dossiers en cours**. L'équipe essaye de résoudre les problèmes posés par certaines affaires en mettant en commun toutes les connaissances acquises par lecture ou à partir d'autres affaires déjà jugées. Roger avait demandé à Maître Trussant, jeune avocate alors, d'apporter sa compétence sur quelques points techniques. Cet accompagnement bénévole lui permet de se faire bien connaître à la CFDT et d'entrer ensuite dans le réseau des juristes agréés par l'organisation au plan national. L'équipe avec Roger se rend aussi chaque année à une session à l'IREO à la faculté de droit à Lille II, où des professeurs de droit traitaient sur plusieurs jours des questions de droit.

Les résultats obtenus.

Ils peuvent s'analyser sous un double aspect.

Dans le domaine juridique, les dossiers complètement perdus sont fort rares en raison de la sélection qui avait été opérée avant leur constitution. Même si la procédure apparaissait souvent comme très longue.

La commission juridique apporte aussi à la CFDT **de nouveaux adhérents**. Certaines personnes non syndiquées jusque là, pour se faire défendre, entrent dans l'organisation. Roger reconnaissait que le suivi de ces adhérents d'un type particulier était difficile.

A l'aube du XX^e siècle, la majorité de ses

membres, dont Roger lui-même, cessent leur activité se sentant un peu « vieux » pour continuer à assumer cette charge. Personne ne reprend vraiment le flambeau. La commission juridique avait vécu. Roger regretta cet arrêt, mais il était dans la logique des choses.

Cette initiative originale a malgré tout une conséquence durable. L'amitié qui avait soudé ses membres perdura. De surcroît, comme plusieurs épouses de membres de la commission participaient directement ou indirectement à leur activité, l'habitude se prit de les inviter une ou deux fois l'an à un repas pris en commun pour les remercier de l'aide apportée. Les liens entre tous se renforcèrent encore et ne se distendirent pas malgré la fin de l'expérience qui avait duré une bonne quinzaine d'années...

Le saviez-vous ?

Les prud'hommes datent de...Napoléon !

L'histoire des Prud'hommes commence **à Lyon en 1805**, où Napoléon y rencontre les patrons : ils dénoncent leurs difficultés dans le traitement des contentieux professionnels. Une loi du 18 mars 1806 leur donne satisfaction. Elle instaure dans leur ville le premier Conseil de Prud'hommes. Une dizaine de conseils sont créés entre 1807 et 1808.

Toutes les grandes villes industrielles sont dotées de leur juridiction de travail. **Dans la région du Nord**, le Conseil de Prud'hommes lillois est le premier à être installé le 6 juillet 1810. Il sera suivi par celui de Roubaix (1810), de Cambrai (1812), de Tourcoing (1821),

de Calais, Douai et Armentières en 1825, de Valenciennes en 1835 et du Cateau en 1844.

Pendant les deux premiers tiers du 19^e siècle, **plus de 90%** des affaires introduites devant les prud'hommes se sont achevées par un arrangement **devant le bureau de conciliation..**



Les grandes lois de 1905-1907 procéderont, à la judiciarisation des conseils de Prud'hommes : généralisation sur l'ensemble du territoire, apparition du juge de paix comme juge départiteur, placement sous tutelle du ministère de la Justice, appel porté devant la cour d'appel et non plus devant le tribunal de commerce.

D'HIER À AUJOURD'HUI

Le militant, une espèce qui remue tout le temps !

Lors d'une petite fête organisée à la CFDT de Valenciennes, en l'honneur de Roger qui finissait son mandat prud'homal, son épouse avait composé un petit texte-poème sur le militant syndical, à partir de son expérience vécue. C'était en 1988... La vie militante a changé, dit-on. Et pourtant ce texte a peut-être encore parfois des résonances actuelles. Qu'en pensez-vous ?



*« Quand on épouse un militant, on ne sait pas ce qui nous attend...
C'est une espèce qui remue tout le temps.
Et ce n'est pas toujours « marrant ».
Quand il n'est pas en session, le militant est en réunion,
ou il fait du « papin » (de la colle) pour coller des affiches le lendemain.
Certains soirs, il rentre à « teuteur » (très tard) mais il est debout à cinq heures.
Il est très fatigué, mais il faut y aller car il y a des tracts à distribuer.
S'il est prud'homme, il y a des dossiers : conciliation, délibérés,
il passe bien des soirées à écrire, gommer, corriger
car il veut devant les patrons présenter de bons arguments.
Il est de mauvais poil et énervé, il vaut mieux pas trop lui parler.
Et quand il y a des enfants à la maison avec le papa souvent absent,
il faut être « papa-maman » et ce n'est pas toujours évident.
Certains jours, on se dit qu'il exagère au lieu de s'occuper de tant d'affaires,
il devrait rester à la maison avec moi, avec les enfants.
Et puis, on frappe, c'est un copain que sa situation désespère.
Devant l'étalage de ses misères, on oublie qu'on était en colère,
on se dit si on est solidaire ça ira peut-être mieux sur la terre... »*

*Et quand on a vécu l'époque où tout s'en allait de « bric et de broc »,
quand on a appris qu'Usinor s'en allait tout droit à sa mort, les frousses qu'on a
en ce temps là, tant qu'à la maison, il ne rentrait pas...
Routes barrées, usines occupées, canal bloqué, trains arrêtés et en plus, leur
collant aux fesses toute une compagnie de CRS.
Là nos compagnons, sans le savoir, ont écrit une belle page d'histoire.
Puis avec le temps arrive la retraite : nous naïvement, comme des bé-bêtes » on se dit
enfin il va se calmer.
Mais pensez-vous, on est roulé... car un militant ne bougeant plus,
je crois bien que ça ne s'est jamais vu,
il trouve des nouvelles pratiques.
Le mien c'est la commission juridique,
mais pour être honnête, je dois dire que quand il va là, ce n'est pas pour rire.
C'est pour aider des travailleurs à se mettre debout
Et pour l'heure, ils ont du travail plus qu'ils n'en voudraient, on fait souvent queue à leur
porte.
Mais leur équipe est bien rodée et prouve son efficacité.
Bon je crois que j'en ai dit assez, juste un mot avant d'arrêter.
Par moment, j'imagine l'avenir et, j'en vois un qui ne va pas rire,
Que je plains de tout coeur, c'est Saint Pierre car quand là-haut ils se retrouveront,
Comme on connaît nos compagnons, sûr qu'ils trouveront quelque chose à faire.
Je vois ça d'ici, ce sera le dallage (la pagaille) : revendications, témoignages,
le pauvre Saint Pierre perdra son latin avec leurs trucs et leurs machins.
Mais qu'ils se méfient quand même nos hommes,
...si Saint Pierre allait aux prud'hommes ! »*

Publié avec l'aimable autorisation de Paulette, son épouse



COLLECTION

HISTOIRES & VIE SYNDICALE

Ce fascicule fait partie d'une collection de fascicules édités par l'**Association Régionale de l'Histoire Ouvrière et Sociale**, à l'occasion des 100 ans de l'Union Régionale CFDT Nord - Pas de Calais. Ils mettent en avant des hommes et des femmes, qui dans leurs parcours, leurs actions, leurs préoccupations ont construit au fil des années, depuis un siècle, l'Union Régionale CFTC puis CFDT.

Dans cette collection, sont parus :

- 1 **Charlemagne Broutin** : la naissance de l'Union Régionale Nord-Pas de Calais
- 2 **Robert Tonnoir**, militant ouvrier valenciennois, résistant et fidèle
- 3 **Eugène Descamps**, militant ouvrier du Nord à la tête de la Confédération
- 4 **Roger Ledrôle**, un inépuisable militant du Valenciennois
- 5 **Renée Lambert**, militante du textile et de la cause des femmes

D'autres fascicules compléteront cette collection

Les fascicules peuvent être commandés à :

CFDT Nord-Pas-de-Calais
145 rue des stations
BP 88
59006 - LILLE CEDEX

Tous renseignements également dans les permanences professionnelles ou locales de la CFDT.

Prix unitaire 3 €

Brochure publiée sous l'égide de l'Association Régionale pour l'Histoire Ouvrière et Syndicale (ARHOS) CFDT Nord-Pas de Calais - 145 rue des Stations - BP88 59006 LILLE - Conception : Denis Parat - Rédaction : Monique Bocquet - Denis Parat - Conception graphique : Marie-Odile Deroo - Denis Parat - Ressources documentaires et iconographiques : archives CFDT Nord - Pas de Calais et Plaquette «Un militant, Roger Ledrôle» rédigée par Monique Bocquet